

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID207 Expression écrite et orale en langue française			
Code	ECID2B07ID207	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Aurélie PIRKENNE (aurelie.pirkenne@helha.be) Michel SERVAIS (michel.servais@helha.be) HELHa Campus Montignies Valérie BOISDENGHIEN (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. Elle vise à améliorer les compétences en français.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette UE, l'étudiant sera capable :

- de présenter efficacement un exposé oral
- d'exprimer et produire de manière claire et professionnelle des informations par l'utilisation de vocabulaire et de principes grammaticaux adéquats.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECID2B07ID207A Communication en langue française 36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID2B07ID207A Communication en langue française 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication en langue française			
Code	20_ECID2B07ID207A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie BOISDENGHIE (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au cours de son parcours professionnel, l'informaticien.ne devra faire face à des situations de communication écrite et orale, et sa performance dans cette facette du quotidien sera évaluée par ses collègues, ses supérieurs hiérarchiques et ses clients. Il est donc important d'en maîtriser les aspects normatifs.

Aussi cette activité d'apprentissage vise-t-elle à améliorer les compétences en oralité mais aussi sensibilise-t-elle à la relecture orthographique, à la structuration de textes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- de présenter efficacement un exposé oral ;
- de défendre par écrit un point de vue ;
- de se relire efficacement afin d'éviter les fautes d'orthographe/de grammaire ;
- d'appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les différences entre le français oral et le français écrit ;
- La révision de la grammaire française ;
- les écrits professionnels (mail, éléments caractéristiques de la lettre commerciale, argumentation et rapport professionnel) ;
- L'exposé oral (théorie et exercices) ;
- La recherche d'emploi.

Démarches d'apprentissage

Va-et-vient entre théorie et pratique, travail de groupe et correction des différents exercices. Démarche réflexive et échanges.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les exercices servent d'évaluation formative et permettent donc un feed-back.

Sources et références

- Bled, É., Bled, O., & Berlion, D. (2021). *Bled orthographe* (Nouvelle éd). Hachette éducation.
- Blein, B. (2020). *Parler en public : Tout pour être à l'aise à l'oral, réunion professionnelle, examen, entretien d'embauche*. Paris : Larousse.
- Fayet, M., & Nishimata, A. (2019). *Savoir rédiger le courrier d'entreprise* (Nouvelle éd. augmentée). Paris : Éditions Eyrolles.
- Müller Horst. (2015). *Les clés du mind mapping. Organisez votre pensée et boostez votre créativité*. Ecolibris
- Nishimata, A. (2022). *Savoir rédiger vos e-mails professionnels : Tout ce qu'il faut savoir pour bien rédiger vos e-mails professionnels* (8e éd). Gualino.
- Pellat, J.-C., Fonvielle, S., & Grevisse, M. (2018). *Le Grevisse de l'enseignant : 1000 exercices de grammaire*. Paris : Magnard.
- Thyryon, F. (2006). *La dissertation : Du lieu commun au texte de réflexion personnelle* (4e édition). Bruxelles : De Boeck Dukulot.
- Verviers, A. (2011). *Rédaction claire. 40 bonnes pratiques pour rendre vos écrits professionnels clairs et conviviaux*. Edipro.

Cette liste n'est pas exhaustive. Les références complètes sont postées sur la plateforme numérique en regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus et note de cours déposés sur Connected au regard de cette UE

Support hors ligne (acquisition fortement conseillée) :

Bled, É., Bled, O., & Berlion, D. (2021). *Bled orthographe* (Nouvelle éd). Hachette éducation.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Au Q1, en janvier, l'étudiant.e est coté.e sur base d'une évaluation écrite. Au Q2, l'évaluation est complétée par une interrogation écrite qui a lieu à court ouvert . Au Q2, une présentation orale a lieu pendant la session de juin.

Pour l'évaluation de Q3, l'étudiant.e est dispensé.e du contenu de l'évaluation Q1 ou du contenu de l'interrogation du Q2 ou de l'examen oral du Q2, s'il a obtenu 60% dans la partie en question.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int	40		
Période d'évaluation	Eve	40	Exo	20	Exe + Exo	100

Eve = Évaluation écrite, Int = Interrogation(s), Exo = Examen oral, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres

activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).